

## **Arrêté n°2022-03-25-04 portant composition de la Commission d'expertise scientifique**

### **Section 21**

#### **La Présidente de l'université de Poitiers**

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement des Commissions d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-13 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 21 – Collège A ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-13 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 21 – Collège B ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-25-DD de nomination pris par la Présidente de l'université de Poitiers en date du 25 mars 2022 (\*) ;

### **ARRÊTE**

#### **Article 1<sup>er</sup> : Collège A**

- Monsieur Martin AURELL
- Madame Nadine DIEUDONNE-GLAD
- Monsieur Stephane BOISSELLIER
- Madame Cecile TREFFORT
- Monsieur Andrzej CHANKOWSKI
- Madame Cecile VOYER
- Monsieur Eric PALAZZO
- Monsieur Vincent MICHEL
- Monsieur Nicolas TRAN
- Monsieur Sylvain ROUX (\*)

#### **Article 2 : Collège B**

- Madame Delphine ACKERMANN
- Monsieur Philippe MAINTEROT
- Madame Lydie BODIOU
- Monsieur Nicolas PROUTEAU
- Madame Mathilde CARRIVE
- Monsieur Alexandre VINCENT
- Madame Harmony DEWEZ
- Madame Emilie KURDZIEL
- Madame Severine LEMAITRE

- Madame Ghislaine STOUDER

**Article 3 : Publicité et exécution**

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines et arts ainsi que son responsable administratif sont chargés de l'affichage du présent arrêté, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 25 mars 2022

**La Présidente de l'université de Poitiers**

**Virginie LAVAL**